

Club affilié à la Canine Rhône-Alpes N° 0332 - affiliée à la Société Centrale Canine de France
reconnue d'utilité publique



DEMANDE D'ADHÉSION

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse : Code postal :
Ville : Tél : Profession :
Mail : (Écrivez lisiblement SVP) @

Nous prenons parfois des photos des cours pour notre site web et communications, acceptez-vous d'y paraître ? Oui / Non

Nom de votre chien : Sa race :
Sa date de naissance : Son sexe :
Son N° Identification I-CAD (Puce ou tatouage) :
Si votre chien est de 2^{ème} catégorie veuillez cocher la case : - **Chien de 1^{ère} catégorie interdite en club**

Avez-vous déjà fait partie ou faites-vous partie d'un autre club canin ? Oui / Non – Si oui, lequel :

OBLIGATOIRE : dépôt complet du dossier avant le suivi des cours

Nous vous remercions de bien vouloir privilégier le mail, à défaut remise en main propre ou courrier

Constitution du dossier d'adhésion, scan ou photocopie :

- De cette demande d'adhésion complétée
- De la carte d'identification du chien (I-CAD) + **Si LOF** : Son Certificat de naissance
- Photo d'identité du conducteur
- De l'assurance responsabilité civile
- Du carnet de vaccination à jour (vaccin nasal toux du chenuil et vaccin contre la rage recommandés)
- Si vous étiez licencié compétition CNEAC ou CUN dans un autre club, copie de votre lettre de démission et du solde de tout compte de votre ex président.

Tarif d'adhésion : ➤ Uniquement la première année, droit d'entrée de 70 € (- 10 € si séance découverte déjà réglée)
➤ + Cotisation annuelle : 110 €

Demande de renouvellement annuel à date d'anniversaire de l'adhésion (suivant tarif en vigueur)

Nb : Lire pour chien de 2^{ème} catégorie seulement : Suite à la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants, et à la protection des animaux, les propriétaires de chiens de 2^{ème} catégorie (ne pas confondre avec 2^{ème} groupe) doivent être en conformité avec les articles 211-2 et 211-3 (**conducteur majeur..., permis de détention et assurance spécifique**, l'assurance standard ne les couvre pas (nous demander si problème, licence/assurance SCC possible)
La photocopie du permis de détention doit nous être fournie - LE PORT DE LA MUSELIERE EST OBLIGATOIRE EN DEHORS DES ENCLS DE TRAVAIL

Je certifie sur l'honneur, n'avoir jamais été condamné pour sévices et/ou mauvais traitement aux animaux.
Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché du Club Canin Sous le Massif Vercusien (CCSMV).

Fait à Veurey-Voroize,
Lu et approuvé, le .../.../...

Pour les mineurs, nom du responsable légal :

Signature :



Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 06/01/1978 vous possédez un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant